



Commune de B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, que par l'arrêté portant le n° EAU/AUT/26/0483 du 17 août 2026 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité,

la société ICB s.à.r.l., au nom et pour le compte de la société BOURMICHT PROMOTIONS s.a., a obtenu l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un immeuble mixte (Projet THE BUTLER – 20 rue du Puits Romain) à Bertrange.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Bertrange, le 1^{er} septembre 2026



Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'arrêté relative à l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un immeuble mixte à Bertrange, a été publié et affiché conformément à l'article 24, 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, à partir de ce jour.

Bertrange, le 1^{er} septembre 2026



Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire